

DEMANDE D'ASSURANCE

L'attention du demandeur est attirée sur l'intérêt qu'il a à remplir le présent document de façon complète et précise ; ses déclarations sont en effet destinées à renseigner l'assureur sur l'activité à garantir et serviront de base au contrat.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Année de création de votre entreprise : _____
- Raison sociale : _____
- Forme juridique (SA, SAS, SARL, etc.) _____
- Adresse du siège social ou domiciliation commerciale :

- Etes-vous adhérent auprès d'un organisme professionnel ? OUI NON
Si OUI, lequel : _____

- N° Téléphone : _____ N° portable : _____
- Adresse mail : _____ @ _____ N° Fax : _____
- N° de SIREN : _____
- N° inscription répertoire des métiers (le cas échéant) : _____
- Code NAF : _____

- Origine du contact : _____ Site internet : OUI NON
Presse spécialisée : OUI NON

- Nom de la personne chargée des assurances : _____

- Nombre d'agences* décentralisées (préciser leur localisation):
○ _____
○ _____
○ _____

* Par agence nous entendons une structure qui a pour vocation d'être un réel relai de votre activité et qui intègre du personnel d'exécution et/ou conception, et qui n'a pas pour activité exclusive la commercialisation (bulle de vente).

2. ACTIVITÉ DU DEMANDEUR

- Vous déclarez réaliser des activités de (cocher les cases correspondantes) :
 - Constructeur de maisons individuelles** (contrat de construction conforme à la Loi n°901-129 du 19/12/1990)
 - Promoteur immobilier – VEFA**
 - Autres activités** (à préciser) _____

- CHIFFRE D'AFFAIRES :
 - Chiffre d'affaires prévisionnel (1) entre la date de la présente demande et le 31 décembre suivant :
_____ €
 - Chiffre d'affaires des trois derniers exercices civils :
20__ : _____ HT € 20__ : _____ HT € 20__ : _____ HT €

(1) DÉFINITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

- Total des facturations établies au cours d'un exercice civil, correspondant :
 - pour les opérations traitées dans le cadre du contrat de constructeur de maisons individuelles, au prix de vente HT des maisons individuelles ;
 - pour les opérations traitées hors cadre du contrat de constructeur de maisons individuelles, au montant HT des travaux et honoraires hors terrain.

- Répartition du chiffre d'affaires annuel prévisionnel selon vos différents secteurs d'activités :

ACTIVITE	CHIFFRE D'AFFAIRES EN €	NOMBRE DE MI
Contrat de CMI loi de 1990 <i>Dont maisons hors d'eau hors d'air</i>	_____	_____
Promotion immobilière - VEFA	_____	_____
Rénovation de maisons individuelles	_____	_____
Autres secteurs d'activité Préciser : _____	_____	_____

- Nombre de maisons réalisées en contrat loi de 1990 au cours des trois derniers exercices civils :
20__ : _____ 20__ : _____ 20__ : _____
- Coût moyen de construction : _____ €
- Délai moyen de réalisation d'une maison individuelle : _____
- Vos maisons sont-elles labellisées ? OUI NON
Si OUI, préciser le label et le pourcentage de maisons labellisées : _____
- Nombre et localisation de maisons témoins :

➤ VOTRE PRODUCTION

	Nombre de MI	Montant HT
Au dernier jour de l'exercice précédent : le __/__/____		
Maisons vendues non commencées		
Maisons en cours de travaux		
Exercice en cours : du __/__/____ au __/__/____		
Ventes nettes (contrats signés)		
Mises en chantier		
Livraison depuis le début de l'exercice		
Au jour de la visite : le __/__/____		
Maisons vendues non commencées		
Maisons en cours de travaux		

➤ TRAVAUX RESERVÉS :

- En dehors des travaux de finition*, vos clients peuvent-ils se réserver la réalisation de certains travaux ?

** Par travaux de finition nous entendons : peinture, papiers peints, moquette, sol souple, parquet flottant, pose de plinthes et autres baguettes de finition.*

OUI NON

Si OUI, les travaux réservés sont-ils limités à la liste ci-après ?

- Plomberie - sanitaire (avec canalisations entièrement accessibles)
- Chauffage eau chaude (avec canalisations entièrement accessibles)
- Faïence murale collée
- Raccordements aux différents réseaux entre la maison et le réseau public
- Carrelage collé
- Menuiseries intérieures
- Escalier intérieur, trappe escalier
- Cloisons sèches de distribution intérieure
- Electricité (conformité de l'installation validée par le passage obligatoire du Consuel et garantie par la délivrance d'un label Promotelec)
- Chauffage électrique
- Chauffage au gaz contrôlé par Qualigaz
- Puits filtrant, regard eaux pluviales
- Gouttières
- Assainissement non collectif contrôlé par le SPANC

➤ TRAVAUX ANNEXES :

- Vous arrive-t-il de réaliser des travaux annexes à la construction ? (Par travaux annexes, nous entendons les travaux non attenants à la construction principale)

OUI NON

Si OUI, préciser la nature de ces travaux annexes :

- Terrasse
 - Piscine
 - Garage
 - Abri
 - Clôture
 - Autre : préciser
-

➤ RISQUES PARTICULIERS :

- Vos marchés intègrent-ils des prestations dans les activités suivantes :
- Maisons bois ----- OUI NON
- Géothermie ----- OUI NON
- Solaire thermique ----- OUI NON
- Photovoltaïque ----- OUI NON
- Eolienne ----- OUI NON
- Puits canadien ou provençal ----- OUI NON
- Aérothermie ----- OUI NON

➤ TRAVAUX DE TECHNIQUE NON COURANTE*:

- Vos constructions intègrent des travaux de technique non courante* ? OUI NON

- Si OUI, préciser la nature des travaux : _____

Vous vous engagez à nous joindre, pour chaque chantier intégrant une technique non courante, le cahier des charges du procédé mis en œuvre ainsi que les attestations d'assurance décennale des sous-traitants.

*Par « travaux de technique courante », nous entendons les ouvrages répondant aux caractéristiques suivantes:

- Les travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P (1).
- Les procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observations par la C2P (2);
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATex) avec avis favorable;
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

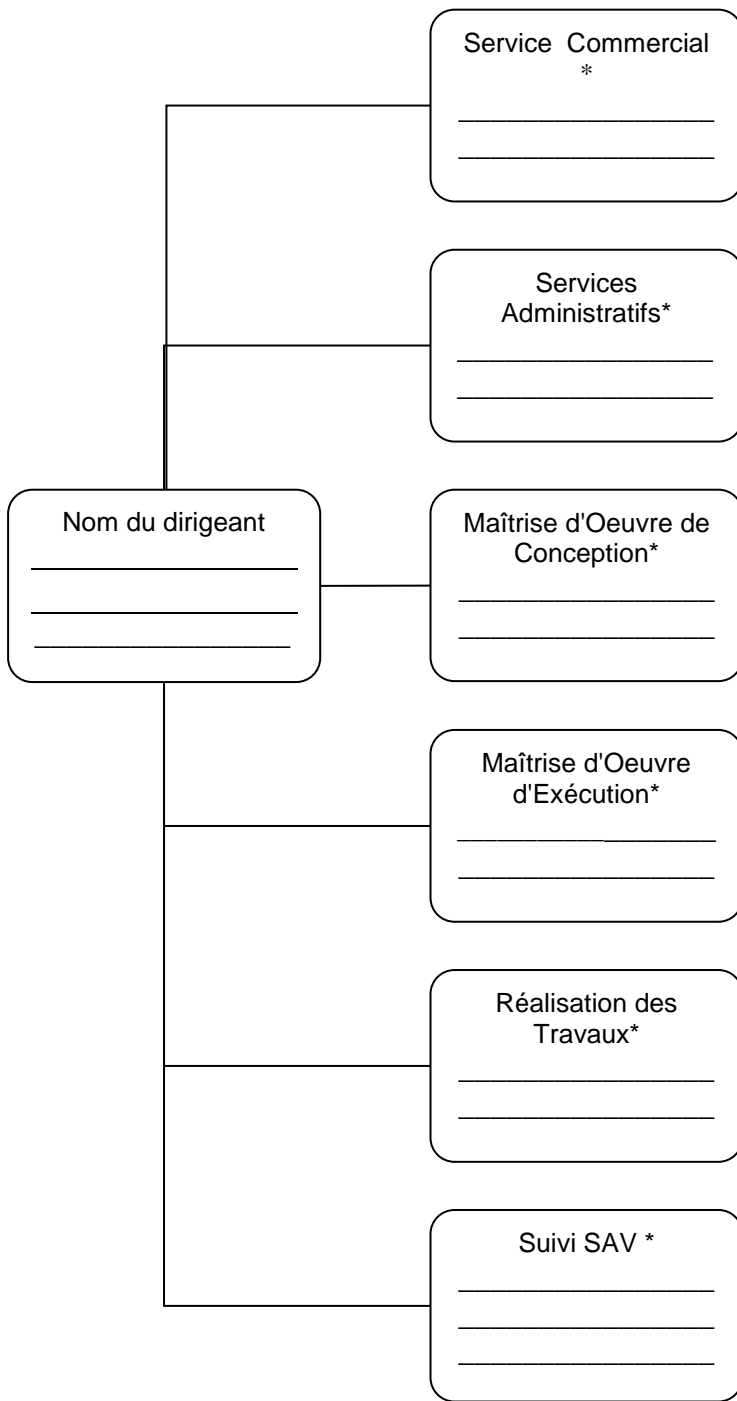
(1) Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(2) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

3. ORGANISATION DU DEMANDEUR

■ STRUCTURE ET MOYENS INTERNES

➤ ORGANIGRAMME DU DEMANDEUR : *(préciser fonctions et compétences techniques via CV, diplômes ou en précisant l'expérience professionnelle en relation avec la fonction).*



* Nom du responsable et nombre de personnes

➤ INTERVENTION DU DEMANDEUR (cocher votre (vos) périmètre (s) d'intervention et indiquer le nombre de Maisons Individuelles):

PARTIE "MAITRISE D'OEUVRE"	Nombre annuel de MI
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre partielle limitée à la conception réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre partielle limitée à l'exécution réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre totale (conception + exécution) réalisée par le CMI	
<input type="checkbox"/> Maîtrise d'œuvre totale (conception + exécution) sous-traitée	
PARTIE "TRAVAUX"	Nombre annuel de MI
<input type="checkbox"/> CMI non réalisateur	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant second oeuvre	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant travaux de charpente	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant travaux de maçonnerie	
<input type="checkbox"/> CMI exécutant tous les travaux	

■ MAITRISE D'ŒUVRE

➤ Maîtrise d'œuvre intégrée (compléter le tableau) :

Missions réalisées	Maîtrise d'œuvre de Conception	Maîtrise d'œuvre de Réalisation
Effectif	_____	_____
Diplômes - Expérience professionnelle dans la (les) mission(s) de maîtrise d'oeuvre réalisée(s)	<input type="checkbox"/> < 5 ans sans diplôme <input type="checkbox"/> < 5 ans avec diplôme (préciser diplôme) : _____ <input type="checkbox"/> ≥ 5 ans et < 10 ans <input type="checkbox"/> ≥ 10 ans	<input type="checkbox"/> < 5 ans sans diplôme <input type="checkbox"/> < 5 ans avec diplôme (préciser diplôme) : _____ <input type="checkbox"/> ≥ 5 ans et < 10 ans <input type="checkbox"/> ≥ 10 ans

➤ Maîtrise d'œuvre non intégrée :

- Collecte systématique de l'attestation d'assurance des sous-traitants maîtres d'œuvre ? OUI NON
- Faites-vous appel à un BET thermique extérieur ? OUI NON

➤ Fournissez-vous les plans ? OUI NON

➤ Utilisez-vous un système informatique :

- Pour les plans : OUI NON
- Pour les métrés et devis : OUI NON

➤ Nombre de maisons individuelles par conducteur de travaux : _____

■ PERIMETRE D'INTERVENTION

➤ Votre périmètre d'intervention se situe habituellement dans un secteur :

- Inférieur à 50 km autour de votre siège social ou de vos agences
- Inférieur à 100 km : -----
- Supérieur à 100 km : -----

■ PERSONNEL D'EXÉCUTION INTÉGRÉ : (compléter le tableau)

Corps d'état réalisés	Tous les corps d'état	Maçonnerie	Charpente	Second Oeuvre
Effectif	_____	_____	_____	_____

■ MOYENS EXTERNES

➤ SOUS-TRAITANCE :

- Vos sous-traitants sont-ils fidélisés ? OUI NON
- Effectuez-vous un suivi régulier de leurs attestations d'assurance RC Décennale ? OUI NON
(Si OUI, joindre la liste des sous-traitants)

➤ CONTROLE TECHNIQUE :

- Faites-vous appel à un contrôleur technique : SYSTEMATIQUEMENT PARFOIS NON
Si OUI, nature de la mission : _____

➤ CONTEXTE GEOTECHNIQUE :

- Faites-vous systématiquement réaliser une étude de sol de type G11 OUI NON
- Faites-vous systématiquement réaliser une étude de sol de type G12 OUI NON

Si NON aux deux questions ci-dessus, , vous engagez-vous à respecter notre charte "reconnaissance des sols" en annexe ? OUI NON

■ FORMATION – QUALITÉ

➤ FORMATION professionnelle continue dispensée aux conducteurs de travaux : OUI NON

➤ DÉMARCHE QUALITÉ :

- Avez-vous engagé une démarche « qualité » ? ----- OUI NON
- Si OUI nature de la démarche : (Joindre la dernière attestation de renouvellement)
 - CERTIFICATION NF CEQUAMI
 - MAISONS BOIS 21
 - QUALIFICATION QUALIBAT pour les lots réalisés
 - Autre démarche qualité : (préciser) _____

■ SERVICE APRÈS – VENTE ET GESTION DES RECLAMATIONS

➤ ORGANISATION INTERNE ET FONCTIONNEMENT DE CE SERVICE :

- Responsable SAV _____
- Formation technique _____

- Une équipe dédiée est-elle mise en place ? OUI NON
- Si OUI, en interne ou en externe ? INTERNE EXTERNE
- Si INTERNE, quels sont les moyens attachés à cette structure ?

- Une ligne budgétaire prévisionnelle est-elle prévue ? OUI NON
- Pendant l'année de parfait achèvement, faites-vous appel aux entreprises intervenantes ? OUI NON

➤ Suivi du SAV

- Avez-vous mis en place un suivi des comptes rendus de vos interventions ? OUI NON
- Réalisez-vous des enquêtes de satisfaction clients ? OUI NON
- Effectuez-vous un bilan avec les entreprises ? (fidélisation, sanctions) OUI NON

➤ Informations des acquéreurs, gestion des réclamations

- Informez-vous l'acquéreur sur l'organisation du SAV dès la réception ? OUI NON
- Les coordonnées d'un correspondant SAV sont-elles communiquées ? OUI NON

➤ Pendant l'année de parfait achèvement (ou deux ans après réception)

- En cas de désordres signalés, un délai d'intervention est-il fixé ? OUI NON
 - Faites-vous intervenir votre SAV, sans transmettre de déclaration à l'assureur, si les désordres relèvent d'une opération de SAV et/ou générant éventuellement l'intervention de l'entreprise ayant réalisé le marché ? OUI NON
 - Le nom de l'intervenant ou de l'entreprise diligente est-il précisé ? OUI NON
 - L'identification des réclamations sur place par un technicien est-elle prévue ? OUI NON
 - Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une notice* juridique sur les garanties ? OUI NON
 - Remettez-vous systématiquement aux acquéreurs une notice* d'entretien des ouvrages ? OUI NON
- *Documents à joindre

4. NATURE DES GARANTIES SOUSCRITES (tableau des garanties en annexe) :

- Souhaitez-vous souscrire la garantie erreur thermique ? ----- OUI NON
- Souhaitez-vous souscrire la garantie Protection Juridique ? ----- OUI NON

5. ANTÉCÉDENTS DU DEMANDEUR

- Avez-vous fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire) au cours des 2 dernières années ? ----- OUI NON
- Avez-vous déjà été assuré pour tout ou partie du même risque ? ----- OUI NON

- Si OUI précisez :

- Nom des précédents assureurs :

- Types et N°de contrat(s) d'assurance(s) :

- Date d'effet contrat n°1 : _____ Date de résiliation contrat n°1 : _____
- Date d'effet contrat n°2 : _____ Date de résiliation contrat n°2 : _____
- Motif de résiliation : _____
- Avez-vous déclaré des sinistres au cours des 5 dernières années ? ----- OUI NON
Joindre un état des sinistres RCD et RC PRO de votre précédent assureur.

6. INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIÈRES

➤ GARANTIES FINANCIÈRES :

- Bénéficiez-vous d'une garantie auprès d'un organisme garant ? ----- OUI NON
- Si OUI précisez auprès de quel(s) organisme(s) _____
joindre une attestation de chaque organisme.

	GARANTIE DE REMBOURSEMENT	GARANTIE DE LIVRAISON
Encours autorisé : en nombre : en valeur :		
Tarif		
Tarif : audit frais de dossier		

- Souhaitez-vous une étude intégrant l'offre de notre partenaire privilégié CGI BAT ? **(si NON, merci de passer directement au point 7)** ----- OUI NON

➤ ÉLÉMENTS COMPTABLES :

- Votre comptable est salarié de votre entreprise ? ----- OUI NON
- Noms et coordonnées :

- du comptable de votre entreprise : _____

- de l'expert comptable de votre entreprise : _____

- Adhérez-vous à un centre de gestion agréé ? ----- OUI NON
- Établissez-vous des situations comptables intermédiaires ? ----- OUI NON
Si OUI indiquez la fréquence: ----- Mensuelle Trimestrielle Semestrielle

- Disposez-vous d'une comptabilité analytique chantier ? ----- OUI NON
- Marge brute moyenne pratiquée en matière de maisons individuelles : _____ %

- Sur quelles bases est établi le prix de revient de vos maisons individuelles et par qui ?

- Mode d'évaluation des travaux en cours (au bilan) :

➤ ÉLÉMENTS FINANCIERS

- MONTANT ET RÉPARTITION DU CAPITAL

- Nom et date de naissance : _____
Montant ou % : _____
- Nom et date de naissance : _____
Montant ou % : _____
- Nom et date de naissance : _____
Montant ou % : _____
- Nom et date de naissance : _____
Montant ou % : _____

- IDENTIFICATION ET FONCTION DES PRINCIPAUX RESPONSABLES :

- Nom et fonction : _____
- Nom et fonction : _____
- Nom et fonction : _____
- Nom et fonction : _____

- PARTENAIRES FINANCIERS :

	BANQUE 1	BANQUE 2
Nom :		
Contact et coordonnées téléphoniques :		
Autorisation de découvert :		
Ligne d'escompte ou loi Dailly autorisée :		

➤ GARANTIES DES SOUS TRAITANTS :

- Souhaitez-vous être mis en relation avec la SFAC pour la caution de paiement des sous-traitants ?
 OUI NON

7. EFFET DU CONTRAT

➤ DATE D'EFFET DEMANDEE : __/__/____

8. PORTÉE DE LA DEMANDE D'ASSURANCE

L'ARTICLE L113.2 du Code des assurances vous impose de répondre exactement aux questions posées dans la présente demande d'assurance. Les réponses apportées dans ce document servir à la fixation de la cotisation et à l'établissement du contrat. Elles sont soumises en cas d'omission, d'inexactitude ou de fausse déclaration par le demandeur, aux sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du Code des assurances.

Ces informations qui nous sont destinées, ne seront diffusées à l'extérieur que pour les seuls besoins de passation, de gestion et d'exécution de votre contrat. Vous pourrez en obtenir la communication ainsi que leur éventuelle rectification auprès de L'AUXILIAIRE – 50 cours Franklin Roosevelt – BP 6402 – 69413 Lyon cedex 06.

Fait à : _____ le _____

Le demandeur (cachet et signature)

10. DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'ASSURANCE

- DOCUMENTS A CARACTERE FINANCIER (si étude de caution souhaitée):
 - Extrait K-Bis
 - Note historique sommaire sur l'entreprise
 - RIB et relevé bancaire des 3 derniers mois
 - Bilan, compte de résultat et annexe, accompagnés de la liasse fiscale pour les 2 derniers exercices
 - Dernière situation comptable intermédiaire
 - Compte d'exploitation prévisionnel
 - Fiche de déboursé pour 2 chantiers
 - Pour les sociétés appartenant à un groupe :
 - Organigramme du groupe indiquant pour chaque société son activité, sa forme juridique, les montants de son capital et C.A.
 - Dernier bilan consolidé du groupe

- AUTRES DOCUMENTS :
 - Formation et expérience professionnelle du dirigeant
 - Formation et expérience professionnelle des ingénieurs et conducteurs de travaux
 - Justificatif de qualification ou label de qualité
 - Liste des sous-traitants fidélisés
 - Relevé de sinistralité RC Professionnelle et RC Décennale sur les 5 dernières années
 - Attestation de caution en cours de validité (garantie de remboursement et/ou de livraison à prix et délais convenus)

Contrat élaboré par la SGAM BTP pour le compte des Mutuelles affiliées et de leurs filiales. SGAM BTP - Société de Groupe d'Assurance Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics - 494 397 714 RCS Paris - Siège social 8 rue Louis Armand CS 71201 75738 Paris Cedex 15

ANNEXES A LA DEMANDE D'ASSURANCE

1 - CHARTE « RECONNAISSANCE DES SOLS » (CRS01)

Dès lors qu'il n'y a pas systématiquement d'étude géotechnique G11 ou G12 pour chaque opération de construction, les principes constructifs suivants seront respectés en fonction des aléas liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles associés à la topographie des sites

Aléa fort
 Aléa moyen
 Aléa faible
 Aléa à priori nul

Selon carte BRGM	Aléa à priori nul	Aléa faible			Aléa moyen		Aléa fort
Végétation	<i>sans incidence</i>	dessouchage obligatoire par un professionnel			dessouchage obligatoire par un professionnel		dessouchage obligatoire par un professionnel
Ancrage des fondations		Ancrage 80 cm			Ancrage 80 cm		
Sous sol partiel		Non toléré			Non toléré		
Chainages verticaux		Obligatoires			Obligatoires		
Topographie	<i>sans incidence</i>	pente < 3%	3% < pente < 8%	pente > 8%	pente < 3%	pente > 3%	
Nature du plancher bas		Dallage ou Vide sanitaire	Vide sanitaire		Vide sanitaire		
Présence de redents et joints de rupture		Sans incidence	obligatoires		Sans incidence		
système de récupération et d'évacuation des EP		Système conseillé non obligatoire	Système indispensable	Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol	Système indispensable	Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol	Etude de sol G12 obligatoire - voir précé du bet sol + applications PPR si existant
Trottoir ou géomembrane		Sans incidence			Obligatoire		
Puits filtrant		toléré		non toléré			
Pompage		toléré		non toléré			

La cartographie de l'aléa retrait gonflement du BRGM est consultable sur le site www.argiles.fr
Les données numériques du BRGM sont consultables sur le site : www.brgm.fr/numerique.jsp

2 – NATURE DES GARANTIES

GARANTIES	MONTANTS
GARANTIE RC EXPLOITATION	
Dommages Corporels	4.000.000 € par sinistre
Dont :	
Faute inexcusable	1.000.000 € par sinistre et par an ou 2.000.000 € par sinistre et par an en cas de faute inexcusable affectant plus d'un préposé
Maladies Professionnelles	
Dommages matériels	500.000 € par sinistre
Dont dommages aux biens des préposés	30 000 € par sinistre et par an
Dommages immatériels	250.000 € par sinistre
GARANTIE RC PROFESSIONNELLE	
Dommages Corporels	4.000.000€ par sinistre et par an
Dommages Matériels	500 000 € par sinistre et par an
Dommages Immatériels	250 000 € par sinistre et par an
dont	
Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par sinistre et par an
Garanties spécifiques :	
Erreur d'implantation	150 000 € par sinistre et par an
Vice imprévisible du sol	
GARANTIES DU CONSTRUCTEUR POUR LES DOMMAGES A L'OUVRAGE APRES RECEPTION	
Décennale obligatoire	Coût des travaux de réparation
Bon fonctionnement	20 000 € par sinistre en MI Isolées et 400 000 € par sinistre en opération groupées de MI
Tous fondements juridiques	50 000 € par sinistre et 200 000 € par an
GARANTIE DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX	
Garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement y compris amiante	1 000 000 euros par sinistre et par an
Garantie responsabilité environnementale	100 000 € par sinistre et par an
GARANTIE TOUS DOMMAGES EN COURS DE TRAVAUX	
Tous dommages :	300 000 € par sinistre en Maison Individuelle et 600 000 € épuisables en opération groupée de Maisons Individuelles
Dont :	
Mesures de sauvegarde	15 000 € par sinistre
Vol	20 000 € par sinistre
GARANTIE OPTIONNELLE ERREUR THERMIQUE	
Garantie erreur thermique	100 000 euros par sinistre et 200 000 € par an
GARANTIE OPTIONNELLE PROTECTION JURIDIQUE	
Protection Juridique	Selon offre CIVIS
GARANTIES DU MAITRE D'OUVRAGE	
Garantie dommage-ouvrage	Coût des travaux de réparation
Garantie de bon fonctionnement	20 000 € épuisables par maison individuelle
Dommages immatériels consécutifs	20 000 € épuisables par maison individuelle
Dommages aux existants	20 000 € épuisables par maison individuelle
Garantie décennale obligatoire en cas de revente	Coût des travaux de réparation